

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 104/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Winnezeele à hauteur du n° 15 (en agglomération) – M. DECLERCK Marc-Antoine -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 26/04/2021 – de M. DECLERCK Marc-Antoine – 15 rue de Winnezeele– 59470 HERZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la livraison de béton par camion toupie ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera momentanément interrompue, au droit de la livraison de béton par camion toupie – rue de Winnezeele à hauteur de l'habitation n° 15, le samedi 29 mai 2021 au matin.

ARTICLE 2 : le dépassement sera interdit au droit de la livraison et ce pendant toute la durée de la livraison.

ARTICLE 4 : M. DECLERCK Marc-Antoine, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. DECLERCK Marc-Antoine – 15 rue de Winnezeele – 59470 HERZEELE, email : marcantoinedeclerck@gmail.com

Fait à HERZEELE, le 07 mai 2021
Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 07 mai 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

